

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Articles L2121-7 à L2121-28 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT))

*Le Conseil Municipal de la commune se réunira en séance Publique
le **Jeudi 2 DECEMBRE 2021**, à vingt heures trente minutes.
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL*

ORDRE DU JOUR

- COMMUNICATIONS DU MAIRE
- COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

I) COMMISSION FINANCES, DEVELOPPEMENT DURABLE, MOBILITE, VIE ECONOMIQUE

- 1) AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER, ET DE MANDATER ¼ DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022
- 2) ACOMPTE SUBVENTION 2022 AU CCAS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022
- 3) APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVE 2021
- 4) DEROGATION AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES DE DETAIL AU TITRE DE L'ANNEE 2022
- 5) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE DE FORMATION « AFIPE » AU TITRE DE L'ANNEE 2021
- 6) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A « L'ADSBE » (AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES D'ÉPÔNE)

II) COMMISSION AFFAIRES GENERALES, RESSOURCES HUMAINES, SECURITE

- 7) MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

III) COMMISSION TRAVAUX, URBANISME

- 8) « PETITES VILLES DE DEMAIN » : CONVENTION DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA REALISATION DES PROJETS DE VILLE
- 9) SIGNATURE DU PROTOCOLE « PREVENTION CARENCE » DU DEPARTEMENT DES YVELINES DANS LE CADRE DU PLAN DE SOUTIEN AUX COMMUNES CARENCEES ET DEFICITAIRES
- 10) PARTICIPATION AVEC LA VILLE DE MEZIERES-SUR-SEINE A « FRANCE SERVICE »
- 11) DENOMINATION DES RUES CONCERNANT LE PROJET « KAUFMAN & BROAD - OAP SUD »

QUESTIONS ORALES

 Le Maire,
Guy MÜLLER